

Seize mille mètres d'archives pour tenir lieu de mémoire, depuis 1848, à la Confédération helvétique, tel est aujourd'hui le bilan métrique des archives fédérales, à Berne. Chaque année, quelque 800 mètres linéaires de papier (40 tonnes) effectuent leur dernier voyage, de l'administration fédérale aux archives du même nom.

Ce n'est, bien sûr, pas la quantité de papiers amassés qui fait la valeur des archives, mais bien évidemment leur utilisation politique, scientifique ou culturelle. Néanmoins, pour en terminer avec les chiffres, il est intéressant de savoir que les archives fédérales conservent 230 mètres linéaires d'archives de la République Helvétique (1798-1803), 40 mètres linéaires pour la période de la Médiation (1803-1813), 125 mètres linéaires pour la période de la Diète (1814-1848), ainsi que plusieurs centaines de mètres linéaires de traités internationaux et d'archives privées.

Lausanne faillit obtenir la garde des archives lorsque, le 19 septembre 1802, le gouvernement helvétique dut s'établir dans cette ville. Mais le souvenir récent du soulèvement des «Bourla Papey» (brûle-papiers) du mois de mai 1802 dissuada les autorités de réaliser ce projet. A l'époque, on imagina même de transporter les archives au Château de Chillon où «40 à 50 hommes auraient suffi à les surveiller»¹.

Un tri judicieux et du matériel audiovisuel

Durant tout le début du XIXe siècle, on discuta de l'endroit idéal pour les archives fédérales. Logiquement, ce fut Berne qui en obtint la garde en 1804. L'actuel bâtiment – aujourd'hui trop petit, on parle de le restaurer et de construire un silo souterrain – fut inauguré en octobre 1899.

Quant aux documents datant d'avant 1798, ils sont conservés dans les archives d'Etat des cantons où se tenaient les diètes, puis la Confédération d'abord n'avait pas d'archives organisées. C'est ainsi, par exemple, que plusieurs traités avec la France se trouvent à Soleure. Lors de l'effondrement de l'ancienne Confédération en 1798, les archives confédérales restèrent dans les différents cantons, ce qui explique la dispersion des papiers d'avant cette date.

Les archives fédérales, avons-nous écrit, servent de «mémoire» à la Suisse. Mais pour en saisir la valeur, l'important est et le but, encore faut-il bien cerner la notion même d'archives.

Il existe de nombreuses définitions, mais celle de Jean Favier, directeur général des Archives de France, a le mérite d'être courte et claire: «Les archives sont l'ensemble des documents reçus ou constitués par une personne physique ou morale, ou par un organisme public ou privé, résultant de leur activité, organisé en conséquence de celle-ci et conservé en vue d'une utilisation éventuelle.»

On considère généralement qu'il existe trois sortes d'archives:

- Les archives publiques: elles rassemblent les papiers de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics.
- Les archives semi-publiques: elles émanent des entreprises nationalisées.
- Les archives privées: elles émanent d'un particulier, d'une entreprise ou d'un organisme privé.

Au XXe siècle, la notion d'archives s'élargit. L'exclusivité n'appartient plus au seul manuscrit. Même si le papier – surtout dactylographié – domine encore largement, il doit faire de la place aux photos, aux films, aux cassettes, aux mi-

Les archives fédérales à Berne La longue mémoire de la Suisse

par Jacques Légeret, photos Erling Mandelmann



● Oscar Gauye, directeur des archives fédérales à Berne, au milieu des innombrables dossiers classés.



● Signatures figurant au bas de la Convention pour l'amélioration du sort des Militaires blessés dans les armées en campagne du 22 août 1864 (Première convention de Genève).

crofilms, aux cartes perforées et, plus récemment, aux documents d'ordinateurs.

Tout document étant considéré comme pièce d'archives dès l'instant de sa création, quelle peut en être l'utilité après, bien sûr, que l'on a fait un tri judicieux?

Durant la première moitié du XIXe siècle, les archives furent d'abord considérées comme un arsenal juridique (titres, testaments, chartes) permettant à tout un chacun de faire valoir ses droits, d'administrer des preuves.

Dès le milieu du XIXe siècle, il se fit, sous l'influence conjuguée du romantisme et du nationalisme européen naissant, un mouvement vers les études historiques. Michelet, pour la France, Jean de Muller ou Dierauer, pour la Suisse, furent quelques-uns des maîtres de ce mouvement. Les archives deviennent source de l'histoire.

Une utilité quotidienne

Aujourd'hui, les archives sont utiles, sur les plans culturel et pratique. En effet, les archives d'une nation sont une source qui permet de suivre son évolution, surtout les archives publiques qui reflètent l'action gouvernementale sur la plupart des secteurs d'un pays. C'est ainsi que l'un des drames culturels des pays du tiers monde est l'absence d'archives propres. C'est pourquoi, l'Unesco et le Conseil international des Archives ont lancé un grand programme de publication de sources historiques conservées en Europe et aux Etats-Unis.

Quant au côté pratique des archives, il est quotidien, puisqu'elles sont une vaste banque d'informations politiques, économiques et sociales. Cela permet donc à un gouvernement d'agir avec cohérence et d'éviter les improvisations. A Berne, par exemple, certains départements échangent un courrier journalier avec les archives fédérales.

En fait, chaque citoyen a ses propres archives pratiques: livret de famille, per-

mis d'établissement, permis de conduire ou de construire, par exemple. Qui n'a pas eu à demander des documents au cadastre, à exiger certains droits (par exemple subvention), à rechercher des documents scolaires ou médicaux? On saisit, dès lors, que l'existence d'archives n'intéresse pas que quelques rats de bibliothèque, mais qu'elle a une importance quasi quotidienne sur la vie de chaque citoyen (lui-même archiviste sans le savoir).

Mis à part les archives fédérales, la Suisse compte 26 archives d'Etat, étant bien entendu que la Confédération n'a pas autorité sur les archives cantonales (ou communales) qui sont organisées en toute indépendance.

Les archives fédérales conservent en priorité les documents de l'Assemblée fédérale et de ses commissions, du Conseil fédéral, des départements, des commissions fédérales, des commissions d'experts, des établissements fédéraux autonomes qui viennent à disparaître ou veulent se dessaisir d'actes importants.

Accessoirement, on conserve à Berne environ 130 fonds privés de personnes physiques ou morales, les plus intéressants étant ceux d'anciens conseillers fédéraux – notamment leurs «Handakten» – et ceux de personnages ayant fait carrière au service de la Confédération. On s'intéresse en priorité aux fonds privés de caractère politique d'après 1798, aux fonds de certaines sociétés suisses à l'étranger qui sont une source importante pour la connaissance de l'histoire de la «cinquième» Suisse (aujourd'hui, des Suisses de l'étranger posent directement des questions de tout ordre aux archives fédérales).

Le public croit volontiers que le gouvernement interdit à jamais la consultation ou la publication des documents officiels. Il n'en est rien. Autrefois, il fallait attendre 50 ans avant d'avoir accès aux documents de la Confédération (à l'étranger, on trouve encore des dossiers fermés de 100 ans).

Aujourd'hui, l'article 7 du Règlement pour les archives fédérales (15 juillet 1966) donne un délai de trente-cinq ans pour l'accès aux documents des archives s'il n'en résulte pas de préjudice pour les intérêts publics ou privés. Cependant, de nombreuses dérogations sont accordées. Il arrive, toutefois, que le délai soit rallongé à 50, voire 70 ans.

Eviter les préjugés

Un délai de trente-cinq ans correspond à peu près à la pratique internationale moyenne et en même temps à la carrière d'un fonctionnaire.

Restent enfin des documents des plus intéressants, ceux de la période 1938 à 1945 qui «peuvent être consultés à des fins scientifiques...» (art. 11). C'est ainsi que certains documents émanant du «Fonds Général Guisan» sont encore «réservés».

C'est un juriste et historien valetain, Oscar Gauye, qui dirige les archives fédérales. Mis à part des problèmes financiers concernant l'agrandissement et la modernisation des locaux, la création d'ateliers, etc., son premier souci est de faire rentrer les documents pour écrire l'histoire de notre pays. Cependant, tout ne peut être utilisé immédiatement, étant donné qu'une divulgation prématurée de documents pourrait causer un préjudice matériel ou moral soit à l'Etat, soit à des particuliers, sans compter que certaines sources d'information risqueraient de se tarir rapidement, l'usage du téléphone pouvant souvent remplacer l'écrit.

Aujourd'hui, les nombreux chercheurs qui utilisent les archives fédérales (ouvriers, signalons-le, à chaque citoyen) orientent leurs travaux du côté de l'histoire politique et militaire, principalement, avec un fort penchant pour la période 1930 à 1945.

Quant à elles, les archives publient depuis quatre ans la revue annuelle «Etudes et Sources». Elles organisent ou participent à des expositions de documents et, sous le patronage de la Société générale suisse d'histoire et en collaboration avec les universités du pays, elles s'approprient à lancer 15 volumes de documents diplomatiques suisses (dont huit déjà «en route») pour la période 1848-1945.

Signalons, enfin, qu'un cahier sur «L'émigration et la colonisation suisses en Amérique» est en cours d'impression.

Comme le dit Oscar Gauye, après tout «les archives n'ont de raison d'être que si elles sont utilisées». Elles le seront d'autant mieux si les Chambres fédérales accordent le crédit de construction et d'équipement qui leur sera demandé dans un proche avenir!

¹ «Das schweizerische Bundesarchiv von 1798 bis zur Gegenwart», de Walter Meyer.

Repères

Fondée en 1864 – la même année que la Topographie fédérale, primitivement instituée à l'intention de l'Etat-Major général, la Bibliothèque militaire fédérale a depuis lors largement étendu ses activités. Et de fait, cette institution, si elle demeure évidemment avant tout une bibliothèque, dans le sens propre du terme, est aujourd'hui devenue, en outre, une centrale spécialisée de documentation et d'archives extrêmement riche.

Une précision qui du bien l'intérêt que suscite dans un large public un institut pourtant étroitement spécialisé: près de 4000 tomes, comportant souvent plusieurs documents, sont adressés chaque année aux chercheurs qui ne peuvent se rendre à Berne.

Quant aux livres, aux cartes et aux études souvent inédites ou très rares qu'elle peut mettre à la disposition de ceux qui recourent à ses services, la Bibliothèque militaire fédérale tient à leur disposition quelque 120 000 ouvrages et documents spécialisés en histoire, en science et même en philosophie militaire. Et cela, sans oublier les travaux uniques ou rarissimes qu'elle a le privilège de posséder: un «Règlement du Régiment de Saconay au service de Savoie», édité à Ivry en 1694; un «Manuel de l'usage des officiers d'artillerie de la République helvétique», dédié par son auteur, le prince Napoléon-Louis Bonaparte (le futur Napoléon III), alors capitaine de l'armée suisse; des notes prises lors de l'enseignement dispensé par le général Georges-Henri Dujour à l'Ecole centrale de Thoune qu'il avait fondée. Et j'en passe.

La Bibliothèque militaire fédérale

par Louis Bovey

Sans oublier une importante collection d'incontables, ni les acquisitions et les dons plus ou moins récents, comme les aquarelles originales de von Escher consacrées aux uniformes des milices suisses et des troupes au service étranger ou la vaste collection offerte par Charles-Félix Keller concernant l'uniforme militaire de tous les temps, ainsi que la très riche cartographie historique qui permet de suivre pas à pas – de bataille en bataille, serais-je tenté de dire – l'évolution de techniques qui, pour être parfois meurtrières, n'en sont pas moins considérées comme un art.

Evidemment, on peut se demander quelle est l'activité déployée par une semblable institution. Voici quelques données qui m'ont été fournies par son directeur, le colonel EMG Daniel Reichel.

La fréquentation de la salle de lecture, tout d'abord, a presque triplé de 1971 à 1977, passant de quelque 970 visiteurs à près de 2600.

Actuellement, par exemple, deux travaux sont en cours de rédaction dans le cadre de «La science appelle les jeunes».

Il faut dire que le service de l'institution est très personnalisé. En effet, ses usagers peuvent lui communiquer par écrit l'objet de leur travail et c'est elle-même qui accomplit les recherches nécessaires et qui met à leur disposition le matériel qui peut leur être utile.

En bref, primitivement instituée au service de l'Etat-Major, la Bibliothèque militaire fédérale est aujourd'hui largement ouverte à ceux qui se penchent sur l'histoire militaire de notre pays et à ceux qui s'intéressent aux problèmes de polémiologie en général.

Et ce n'est pas tout: à part cette activité dans le sein du Département militaire fédéral et au service du public, elle assume en outre le rôle essentiel d'organisation faite pour tous les services de documentation avec lesquels elle correspond en Suisse et à l'étranger.

Depuis peu, la Bibliothèque militaire fédérale est encore devenue le siège du comité international de bibliographie de l'histoire militaire, dont un Suisse assume la présidence, 30 pays, tant de l'Est que de l'Ouest y étant actuellement affiliés.

Et là encore, l'équipe animée par le colonel EMG Reichel a fait un sérieux pas en avant dans l'approche pluridisciplinaire – à la fois historique et technique, naturellement, mais aussi économique, philosophique même et surtout humaine – d'une science qui englobe, qu'on le veuille ou non, toutes les activités et toutes les préoccupations des hommes, depuis leur intrusion dans un monde dont ils n'ont cessé de se disputer l'hégémonie ou la propriété.

Yvette

liquide

A effet adoucissant – lave en un clin d'œil tous les textiles délicats et leur donne un merveilleux parfum.

2.

(100 g – 40)

500 g

PRIX QUALITÉ CHOIX.

MIGROS

En fait, chaque citoyen a ses propres archives pratiques: livret de famille, per-